

PROJET DU CFA SOCIAL MEDICO-SOCIAL SANITAIRE 2021-2022



1. NOS VALEURS

EN COURS DE DEFINITION A COMPLÉTER ET VALIDER EN CA

2. NOS OBJECTIFS

▶ **Promouvoir l'apprentissage comme voie d'excellence** dans le secteur social, Médico-social et sanitaire.

▶ **Développer l'apprentissage sur l'ensemble de la Région Centre Val de Loire** afin de répondre aux besoins territoriaux.

Le projet du CFA SMS définit nos objectifs et nos valeurs communes dans la mise en œuvre de formations par la voie de l'apprentissage. Ce projet est **partagé par l'ensemble des partenaires Unités de formation en Apprentissage (UFA)** et validé par le conseil d'administration du CFA du 00.00.00 et le conseil de perfectionnement du 18/05/2021

Le CFA SMS est une association à but non lucratif existant depuis 2012 avec 3 membres fondateurs historiques : ARDEQUAF portant l'UFA ERTS, ATEC portant l'UFA ITS, ainsi que les Maisons Familiales et Rurales portant un UFA. Il a été créé à la suite d'une impulsion du conseil régional Centre Val de Loire afin de mutualiser les moyens de développer l'apprentissage.

Au niveau national, en tant que membre actif de la **FNAPSS** (Fédération Nationale de l'Apprentissage aux Professions Sanitaires et Sociales) Il participe à la mise en place d'actions afin de valoriser les métiers et développer l'apprentissage.

3. NOS PROJETS 2021-2022

- Mettre en place un livret d'apprentissage numérique,
- Réorganiser la formation maître d'apprentissage de façon coopérative,
- Innover avec la mise en place de projets communs,
- Être en veille et développer des actions innovantes,
- Intégrer un plus grand nombre d'apprentis en situation de handicap.

4. NOTRE GOUVERNANCE

Une gouvernance politique est effectuée par le **conseil d'administration du CFA** qui définit les orientations stratégiques, le modèle économique et établit la base des échanges entre les acteurs. Pour l'aider dans cette prise de décision, il s'appuie sur différentes commissions créées au sein de l'association.

Il est composé de membres des 3 organismes fondateurs, de professionnels et des partenaires organismes de formation (UFA)

Une gouvernance technique est assurée par le **conseil de perfectionnement** qui examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA dans un objectif d'amélioration continue.

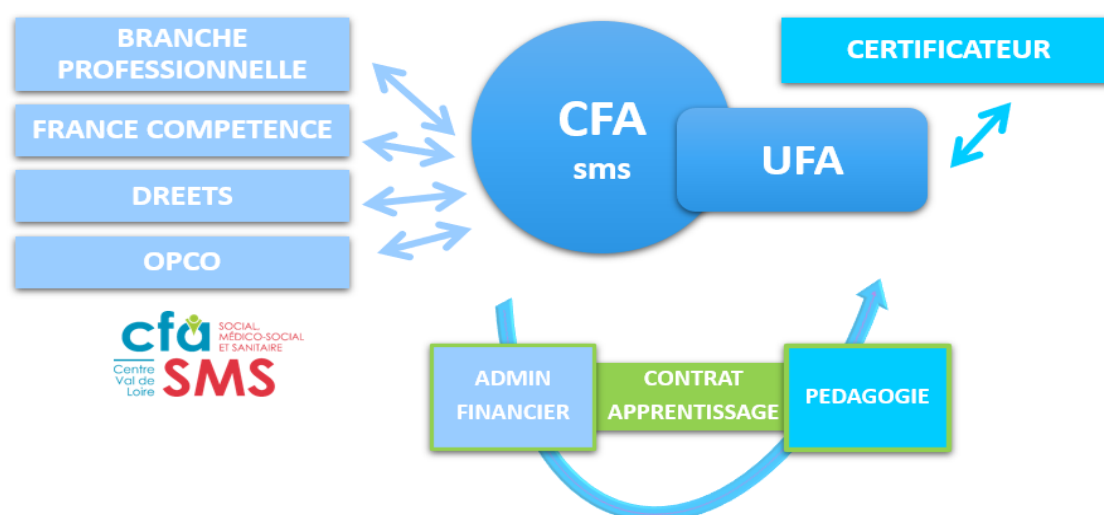
Placé sous la présidence de la directrice du CFA, il réunit les UFA, les apprentis, les professionnels et les institutions partenaires (OPCO, Région centre Val de Loire)

5. NOTRE FONCTIONNEMENT

Le CFA SMS est un **CFA hors les murs**.

Le CFA SMS gère la partie administrative et financière du contrat d'apprentissage

Les UFA délivrent la formation et gèrent la certification



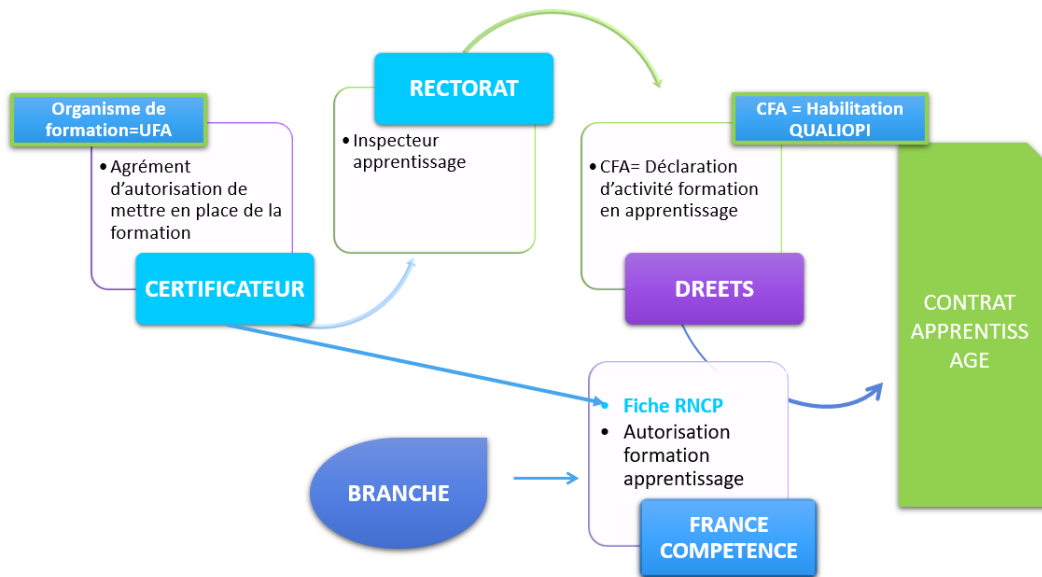
Le contrat d'apprentissage permet l'acquisition en alternance d'une formation théorique en Centre de formation (UFA) et pratique sur le lieu d'emploi en vue d'une qualification professionnelle. Le code du travail définit la plupart des règles du contrat d'apprentissage.

L'apprentissage fait partie de la formation initiale et nos formations dépendent du code de l'éducation mais également du code de l'action sociale et des familles du fait de la spécificité des diplômes du sanitaire et du social.

Sauf exception, les apprentis suivent le même parcours que les autres apprenants dans des groupes de formation en mixité. Ils suivent la même formation théorique sur le même planning d'alternance et ils peuvent réaliser l'ensemble de leur formation pratique (« stages ») sur leur lieu d'emploi si les services proposent l'acquisition des compétences du référentiel de la formation. Des stages hors lieu d'emploi peuvent être mis en place afin de garantir l'acquisition des compétences de la certification.

Les UFA sont porteurs des agréments d'autorisation de formation sous le contrôle pédagogique de l'inspecteur de l'apprentissage du rectorat en partenariat avec le CFA . Le CFA est porteur de la déclaration d'activité en apprentissage auprès des DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et de la certification QUALIOPPI (en cours) permettant la mise en place de formations en apprentissage avec France compétences.

MISE EN PLACE FORMATION APPRENTISSAGE



NOS UNITES DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

ERTS Ecole régionale Travail Social 2032 Rue du Général de Gaulle, 45160 Olivet	ITS Institut Travail Social 17 rue Groison 37000 Tours	MFR Maisons familiales Rurales Rue du Télégraphe, 37100 Tours
IFPP Institut de Formation des Professions Paramédicales 69 Rue de Rieuville, 28100 Dreux	Ligue de l'enseignement du 28 Impasse du Quercy 28000 LUCE	IFS Institut formation Santé Mail Pierre Charlot, 41000 Blois
IFAS ROBERT DEBRE 13 Avenue Emile Gounin, 37400 Amboise	IFSI IFAS IFA CH Chartres 7 Rue Philippe Desportes, 28000 Chartres	IFPM – CHU ORLEANS 88 Rue du Faubourg Saint-Jean 45100 Orléans
IFAS 5 rue Pierre Milon 36300 LE BLANC CEDEX	IFAS Bourges En cours	

6. NOS FORMATIONS

DUREE	FORMATION	LIEUX DE FORMATION
10 à 18 mois	Accompagnant Educatif et social	BLOIS-BOURGES-CHARTRES-DREUX-MONTARGIS-OLIVET-TOURS
	Assistant de vie aux familles	TOURS-OLIVET
	BPJEPS AS ou LTP	TOURS-CHARTRES
	Moniteur d'Atelier	TOURS-OLIVET
	Aide-Soignant	AMBOISE-BLOIS-BOURGES-CHATEAUROUX/LEBLANC-DREUX-MONTOIRE-ORLEANS-ROMORANTIN
	Ambulancier	BLOIS-CHARTRES-ORLEANS
2 ans	Technicien en intervention sociale	OLIVET
	Moniteur Educateur	CHARTRES-BOURGES-OLIVET-TOURS
	BTS Economie sociale et familiale	TOURS
3 ans	Educateur spécialisé	CHARTRES-OLIVET-TOURS
	Educateur de Jeunes Enfants	TOURS
	Assistant de service social	OLIVET
	Educateur technique spécialisé	OLIVET-TOURS
	Infirmier -3ème année	BLOIS-DREUX

7. NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES CANDIDATS-APPRENTIS

Le CFA SMS est engagé dans une démarche de certification QUALIOPi ainsi que l'ensemble de ses UFA.

▶ AVANT LE CONTRAT

- Accompagner les candidats à l'apprentissage dans leur recherche d'employeur à l'aide :
 - ✓ D'un entretien initial de définition des besoins et des souhaits (public souhaité, projet professionnel, périmètre géographique)
 - ✓ D'entretiens successifs de coaching individualisé (correction CV, liste employeurs, travail sur la mobilité, le logement)
 - ✓ De la mise en place d'ateliers permettant de valoriser leur candidature
 - ✓ De mise en relation directe avec les employeurs correspondant à leurs recherches
- Informer les candidats sur l'accès aux formations,
- Favoriser l'intégration d'apprentis en situation de handicap avec l'appui du référent handicap du CFA qui favorise la mise en place de moyens de compensations en lien avec les UFA.

▶ DURANT LE CONTRAT

- Informer les apprentis dès le démarrage du contrat de leurs droits et devoirs en tant que salariés et des règles applicables en situation d'emploi et faciliter leur intégration en entreprise lors du démarrage du contrat,
- Accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre,
- Accompagner spécifiquement les apprentis en difficultés à résoudre :
 - ✓ Leurs difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage,
 - ✓ Leurs difficultés sur le lieu d'emploi dans un rôle de médiateur afin d'éviter les ruptures de contrat,
- Favoriser la diversité et la mixité et sensibiliser les apprentis à la question de l'égalité Homme/Femme,
- Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis à l'aide du référent mobilité en lien avec les référents mobilité des UFA,
- Faciliter la coopération entre formateurs de l'UFA et maître d'apprentissage en mettant à disposition des outils adaptés.

▶ EN FIN DE CONTRAT

- Accompagner les apprentis en rupture de contrat ainsi que ceux en échec de formation vers les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation,
- Faciliter l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude.

8. NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES EMPLOYEURS

- Informer les employeurs avant la mise en place du contrat sur les formations disponibles, les conditions d'accès aux formations et les aides disponibles,
- Accompagner les employeurs dans la mise en place de contrats d'apprentissage adaptés à leurs besoins,
- Mettre en place un entretien d'installation afin d'informer les Maîtres d'apprentissage de leur mission et engagement,
- Mettre en relation les maîtres d'apprentissage avec des futurs apprentis correspondants aux besoins de leur établissement,
- Faciliter l'intégration des apprentis au démarrage du contrat et mettre en place des outils de suivi de l'apprenti sur son lieu de formation pratique,
- Informer les employeurs sur les éléments réglementaires du contrat d'apprentissage au regard du code du travail en particulier,
- Mettre en place, avec les UFA, des formations à l'attention des maîtres d'apprentissage,